

Trait de côte : cinq ans plus tard, le bilan des ateliers

L'opération Notre Littoral pour demain, lancée voilà cinq ans, a rendu sa copie. Pour la côte ouest, des préconisations sont ressorties des ateliers d'élus et de citoyens.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi ces ateliers de Notre littoral pour demain ?

La montée des eaux, l'érosion et les risques de submersion, le débordement des cours d'eau, les remontées de nappes phréatiques touchent le trait de côte de la côte ouest, des Pieux à Granville. C'est pourquoi les quatre intercommunalités du secteur, soutenues par la Région, ont lancé des ateliers. Ces derniers, durant cinq ans, ont réuni élus, acteurs économiques et particuliers : ils ont dressé un diagnostic et défini, à moyen et long termes (20, 50, 100 ans) une stratégie et préconisé des actions avec l'aide de cabinets d'expertise. Il s'est agi d'anticiper une gestion durable de la bande côtière. Comment ? En s'interrogeant sur les risques, les choix de développement de l'habitat, des entreprises, sur la défense de la côte, sur la relocalisation des activités, des biens et des personnes, sur le maintien de l'agriculture, l'avenir de la filière conchylicole et celui des stations balnéaires.

Que ressort-il de ces ateliers dont le bilan a été dressé lundi ?

Un plan d'actions qui concernent les neuf périmètres définis dans les secteurs de Barneville-Carteret, Portbail, Surville, Saint-Germain-sur-Ay, Pirou, Geffosses, Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville, Bréhal, soit 93 km de côte. « Nous nous sommes rassurés

pour ne pas rester seul, chacun dans notre coin, à essayer de bâtir quelque chose, souligne Jacky Bidot, président de Coutances Mer et bocage. Nous avons compris que rien ne pourrait être fait si nous n'étions pas tous solidaires. Car il faut s'attaquer au problème sans plus attendre, anticiper pour ne pas avoir à subir. »

Que faut-il faire ?

Les ateliers ont mis en avant plusieurs orientations. Assurer la protection du littoral sans augmenter les enjeux dans les zones à risques ; favoriser l'adaptation de l'habitat, des activités et des équipements ; « prévoir la relocalisation de certaines activités et équipements situés en zones à risque » ; encourager la relocalisation des logements ; mettre en œuvre « une gouvernance élargie » à l'échelle des territoires, certains préconisant « une maîtrise d'œuvre par le conseil départemental ».

L'étude de l'évolution du trait de côte, de la dynamique des havres, de la remontée des nappes phréatiques et de la salinisation sera poursuivie. « Sensibiliser davantage la population pour qu'elle accepte les changements à opérer » et monter un partenariat entre les territoires font partie des priorités. Sans oublier : « Revoir les aspects juridiques réglementaires et urbanistiques afin de ne pas bloquer la mise en œuvre d'une stratégie. » Cela passe forcément par une intégration dans les Scot (Schéma de



Anticiper les actions à mener face à la montée du niveau de la mer a été, durant cinq ans, au cœur des ateliers de Notre littoral pour demain.

Photo : Ouest-France

cohérence territoriale) et PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) des zones à risque identifiées « et privilégier la non-urbanisation des parcelles concernées ». Il faut travailler sur le caravaning sauvage, le Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) entre Agon et Pirou. « Définir les zones pouvant faire l'objet d'une adaptation du bâti là où la relocalisation n'est pas nécessaire, à court et moyen termes, est une des orienta-

tions. » Tout comme identifier les biens qui doivent être délocalisés et à quelles échéances « tout en constituant des réserves foncières », susceptibles de les accueillir. Enfin, il est essentiel de « proposer un accompagnement personnalisé aux propriétaires et entreprises concernés par une délocalisation ».

Yann HALOPEAU.

11/12/19